



URBANISME

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Le Site Patrimonial Remarquable de Chanaz est en cours de modification et un Site Patrimonial Remarquable est en cours d'élaboration sur la commune d'Aix-les-Bains.

Publié le 22 février 2021

Dernière modification le 03 février 2026

Qu'est-ce qu'un SPR ?

Le Site Patrimonial Remarquable est une mesure de protection patrimoniale portant sur « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

Un règlement graphique et un règlement écrit permettent d'en assurer la préservation.

Ils fixent les prescriptions applicables pour tous projets de travaux situés à l'intérieur de ce périmètre (travaux de couvertures, de façades, de menuiseries, aménagements extérieurs etc...)

Le SPR remplace l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)).

À Aix-les-Bains

La procédure de création du Site Patrimonial Remarquable d'Aix-les-Bains est en cours depuis mars 2025.

À Chanaz

Le SPR de Chanaz a été approuvé le 21 juin 2022 et opposable aux tiers depuis le 1er juillet 2022.

Suite à l'enquête publique et à l'avis favorable de la préfète de Région, la modification n°1 du SPR a été approuvée en Conseil Communautaire du 27 janvier 2026. La modification a porté sur:

> la suppression du zonage « jardin à conserver » sur les parcelles B95-B96.

> la simplification de la rédaction du règlement écrit

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/planification/les-sites-patrimoniaux-remarquables-spr?>

- > la simplification de la rédaction du règlement concernant les modifications des articles concernant les toitures, les annexes et les clôtures et portails du règlement écrit du secteur « bâti ancien ».



Retrouvez tous les documents concernant le site Patrimonial Chanaz ici ! (<https://grandlac73.sharepoint.com/:f/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IgC74Ktwxmt0TpP201Ddp4vTAQ-qSfl6h6DQFLbIY6YKFiw?e=Me0bcM>)



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Les PLUi du territoire
- > RLPI
- > PUP

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.